

Date de dépôt : 11 décembre 2013

Pétition contre les dérives sectaires

Mesdames et
Messieurs les députés,

Sujet :

Exploitation du marché de la détresse par des organisations commerciales cachées derrière un masque religieux du type Scientologie.

Buts :

1. Créer au sein du Département en charge de la police un secteur d'enquête sur les marchands de drogues psychiques aussi dangereux que les dealers vendeurs de stupéfiants.
2. développer une protection des personnes vulnérables ou rendues vulnérables qu'exploitent ces marchands de mort et de misère morale à leur profit financier.
3. Veillez à une meilleure prise en considération par le Parquet du Procureur général du travail ingrat effectué par les services d'enquêtes de la police qui « brassent quotidiennement la misère humaine des drogues quelles qu'elles soient ».

En fait :

1. Il y aura 20 ans le 23 mars 1994 que notre association Groupement de Protection de la Famille et de l'Individu (GPFI) déposait une première pétition (P 1027-A) visant à prendre des mesures face au danger que représentaient les dérives sectaires.
2. 7 mois plus tard en octobre 1994, on lisant dans le Journal de Genève que les « député(e)s étaient réduits au silence » suite à des pressions.

3. L'argumentation développée lors de notre audition n'était à l'époque sans doute pas suffisamment étayée comme elle l'est aujourd'hui par le document joint résumant 30 années d'enquêtes pour le moins sur ce sujet et basé des faits réels qui se sont déroulés sur notre territoire.
4. Les député(e)s ne sauraient donc désormais être réduits au silence pas plus que notre Justice ne pourra fermer les yeux suite à l'analyse de ce manuscrit joint qui repose sur des documents et des témoignages que la Scientologie ne pourra contester.
5. Toutefois la commission avait présenté les 20 et 21 octobre 1994 trois mesures à cet effet :
 - a) *Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour éviter tout prosélytisme et toute utilisation de données administratives à des fins de propagande et de recrutement auprès des mineurs.*
 - b) *Favoriser une étroite collaboration entre les associations d'information et d'aide aux victimes de sectes.*
 - c) *Prévoir l'intervention du médecin ou du pharmacien cantonal dans le contrôle de prestations médicales apportées par les sectes, notamment la distribution de vitamines par l'Association de l'Eglise de Scientologie.*

En réalité, face à la gravité du problème soulevé, ces mesures étaient timides ce qui se comprend, mais ce fut tout de même un début.

M. Gérard Ramseyer, alors Conseiller d'Etat du DJPT, avait pris le problème à cœur. Il décida de mandater Me François Bellanger pour établir un rapport sur les dérives sectaires en classant ces mouvements selon leur degré de dangerosité. Ce rapport publié en 1997 fut à disposition dans les libraires et déboucha plus tard sur un observatoire plus précisément dans le CIC (centre intercantonal sur les croyances) financé principalement par notre canton. Cet observatoire est toujours actif bien qu'en 1998 il ait failli disparaître, des députés ayant émis le désir de supprimer le soutien financier qui lui était apporté par notre canton, l'estimant trop élevé par rapport aux autres cantons romands. J'avais réagi par voie de presse.

Quant au point b) « Favoriser l'aide aux associations venant en aide aux victimes de sectes », mieux vaut ne pas aborder ce point-là aujourd'hui.

S'agissant du point c), on ne connaît rien de ce qui a été fait, mais s'agissant des médecines parallèles et de la voyance, celles-ci semblent bien n'être toujours pas contrôlées tant sur un plan fiscal que « leurs fichiers d'adresses » qui peuvent se négocier. Force est de constater que ce marché-là

semble prospère à en juger à la publicité faite dans nos quotidiens et de plus qu'un salon de la voyance est organisé chaque année !

6. La situation à ce jour face à l'évolution de ce « cancer dépourvu de toute forme de chimiothérapie » :

En Europe, nous avons plongé aveuglément dans cette société de consommation qui nous vient d'autres continents ou empires financiers où seul le culte de l'argent est pratiqué et qui pour mieux exploiter nos richesses et dominer notre continent, tentent de déstabiliser notre culture et nos repères moraux enseignés par nos aïeux à travers notre histoire riche de souvenirs précieux. Mais aujourd'hui pour bon nombre de personnages qui désirent imposer leur système, le respect des valeurs est tombé dans les oubliettes.

Déjà le respect des parents, celui de l'instituteur, du maire, du pasteur, du curé, le respect et la crainte du gendarme, de l'autorité et de la loi ont disparus au point que petits et grand malfrats et récidivistes n'ont plus peur d'aller en prison : le phénomène de la violence s'est donc décuplé dans cette société qui a perdu ses balises et qui semble abdiquer.

Nos enfants sont livrés à eux-mêmes car nous avons aveuglément opté pour cette société de consommation qui devrait nous apporter le paradis sur terre comme ces organisation dangereuses, ces faux prophètes le proposent aujourd'hui encore.

Nous constatons bien malheureusement depuis 25 ans que nos prisons se remplissent de jeunes malfrats et criminels en tous genres, nos asiles psychiatriques se remplissent de personnes dépressives et perdues.

D'un autre côté, nos églises, nos temples et autres lieux de culte où le respect et des balises sont enseignées, sont de plus en plus désertés.

Ce phénomène laisse ainsi libre cour au développement de l'exploitation de ces marchés de la détresse dans cette société axée sur le rendement et l'argent.

Ce n'est certes pas ce genre de procédé qui réglera nos problèmes d'éducation de notre jeunesse et cultivera le sens de la famille, cellule de base d'une société qui se veut équilibrée.

Sur ce point, il y a lieu de cliquer sur internet « le chemin du bonheur » en Scientologie pour constater l'ampleur de son empire avec sa vitrine-piège derrière laquelle se cache une affaire commerciale très juteuse comme la ferme volonté de détruire les personnes, des nations en déstabilisant notre patrimoine culturel, nos valeurs et les balises enseignées.

Il y a 20 ans lors de notre audition, le soussigné n'avait volontairement pas fait allusion au crame qui se déroulait dans sa propre famille déchirée par la secte de Scientologie afin de ne pas personnaliser son intervention.

Suite au « silence des pantoufles » adopté par le Parquet du Procureur général, après de multiples hésitations, il vous livre aujourd'hui la reconstitution de ce que nous appellerons un accident très grave dont le responsable n'est autre que la Scientologie. Nous souhaitons que toute cette vie de lutte consacrée contre ce fléau de la drogue psychique, ne soit pas vaine.

Nous souhaitons vivement cette fois-ci par souci de nos enfants, de nos familles et des personnes vulnérables ou rendues vulnérables par les aléas de la vie, que ce phénomène de la drogue psychique soit pris au sérieux au plus haut degré.

Nous vous remercions de lire avec la plus grande attention les annexes parmi lesquelles ce manuscrit dont l'usage, par sécurité personnelle, doit être limité jusqu'à nouvel ordre au cadre des membres de la Commission des pétitions même si par précaution les noms sont volontairement fictifs.

Nous vous remercions pour votre attention et restons à votre disposition pour toute convocation de votre part.

N.B. 1 signature
*p.a. Groupement de Protection
de la Famille et de l'Individu*
M. François Lavergnat
Fondateur et Président
Grand Cour
Case postale 5
1256 Troinex